

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION OCAPIAT
153, rue de la Pompe
75116 PARIS

ASSOCIATION OCAPIAT

Siège social : 153, rue de la Pompe - 75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux administrateurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCAPIAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.22. Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Charges à payer sur engagements de financement de formation**

Conformément au règlement comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle, l'association OCAPIAT constitue des charges à payer pour engagement de financement de formation diminué des annulations probables telles que décrits dans le paragraphe « Règle de rattachement des dépenses et des engagements de formation » de la note 4.5 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association pour le calcul des charges à payer. Nous avons notamment examiné, sur la base des éléments disponibles à la date de nos contrôles, les modalités de détermination des taux d'annulation d'engagement utilisés. Nous avons également vérifié que la note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

5 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

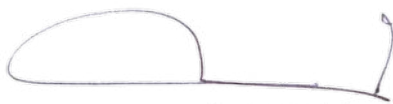
continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

NSK AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, rounded initial 'M' followed by a long, horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Manuel Navarro

OCAPIAT

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

Sommaire

BILAN	4
ACTIF	4
PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	7
1. ACTIVITES DE L'ENTITE	7
1.1. OBJET SOCIAL	7
1.2. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES	8
1.3. MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE - ACTIVITE OPCO	9
2.1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PERIODE 2023-2025	9
2.2. ECHANGES EN COURS SUR LA COM POUR LA PERIODE 2026-2028	10
2.3. DOTATION FRANCE COMPETENCES	10
2.4. COLLECTE DIFFEREE DES CONTRIBUTIONS LEGALES	11
2.5. ACTIVITE DE LA SECTION ALTERNANCE	12
2.6. ACTIVITE DE LA SECTION PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (PDC)	12
2.7. ACTIVITE DE LA SECTION FONDS CONVENTIONNELS	13
2.8. SECTION CPF	13
2.9. NOUVELLES REGLES APPLICABLES AU TITRE DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES	13
2.10. INFORMATION SUR LE NOUVEAU REGIME DE TVA APPLICABLE AUX OPCO EN 2026	13
2.11. PLAN D'AMORTISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUE RUE DE LA POMPE A PARIS	15
3. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE - ACTIVITE FAF TNS PECHE	16
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	17
4.1. PRINCIPES GENERAUX	17
4.2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	17
4.3. COMPTABILISATION PAR L'OPCO DE LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES	18
4.4. COMPTABILISATION PAR L'OPCO DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT	19
4.5. REGLES DE RATTACHEMENT DES DEPENSES ET DES ENGAGEMENTS DE FORMATION	20
4.6. FRAIS DE MISSION	20
4.7. EXCEDENTS DE TRESORERIE	20
4.8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	21
4.9. CREANCES	22
4.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22
4.11. PRODUITS A RECEVOIR	22

4.12. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22
4.13. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23
DETAIL DES COMPTES	25
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	25
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	27
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	29
NOTES SUR LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FORMATION	30
AUTRES INFORMATIONS HORS BILAN	35
ETATS FINANCIERS PAR DISPOSITIF	36
PDC	36
ALTERNANCE	39
CPF	42
VERSEMENTS CONVENTIONNELS	45
VERSEMENTS VOLONTAIRES	48
TNS	51
FONCTIONNEMENT	54
FRANCE COMPETENCES	57

BILAN**ACTIF**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
<i>Actif immobilisé</i>				
Immobilisations Incorporelles	4 638 388	4 586 345	52 044	89 324
Immobilisations Corporelles	54 573 627	29 480 961	25 092 667	28 047 545
Immobilisations Financières	183 516	-	183 516	125 238
TOTAL (I)	59 395 532	34 067 306	25 328 226	28 262 108
<i>Actif circulant</i>				
France Compétences	660 229 959		660 229 959	644 700 693
Créances sur subventions	10 141 855	1 409 332	8 732 523	16 923 820
Adhérents et comptes rattachés	48 674 119		48 674 119	54 467 648
Autres créances	22 467 884		22 467 884	22 814 607
Charges constatées d'avance	891 045		891 045	874 715
Valeurs mobilières de placement	101 885 896		101 885 896	158 241 093
Disponibilités	51 238 826		51 238 826	72 433 378
TOTAL (II)	895 529 585	1 409 332	894 120 253	970 455 953
TOTAL ACTIF (I + II)	954 925 117	35 476 638	919 448 479	998 718 061

BILAN**PASSIF**

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	146 409 173	128 717 623
Résultat	9 757 163	17 691 550
TOTAL (I)	156 166 336	146 409 173
Fonds Dédiés	1 693 102	6 532 454
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	7 245 695	8 858 206
Provisions pour charges	1 574 925	2 229 763
TOTAL (II)	8 820 620	11 087 969
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	25 280 321	56 335 867
France Compétences	5 921 141	-
Charges à payer pour EFF	678 281 517	713 566 043
Dettes fournisseurs	626 166	968 225
Dettes fiscales et sociales	15 086 410	16 387 604
Autres dettes	20 181 586	38 673 167
Produits constatés d'avance	7 391 280	8 757 558
TOTAL (III)	752 768 420	834 688 465
TOTAL PASSIF (I+II+III)	919 448 479	998 718 061

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	531 383	890 196
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	237 503 062	237 469 283
- Au titre de la Péréquation	444 010 901	440 822 074
. Contributions supplémentaires	65 631 991	98 442 745
. Subventions de formation	-1 244 090	1 121 080
. Utilisations des fonds dédiés	5 434 083	14 733 517
. Autres produits de formation	9 960 351	8 655 111
Total des produits de formation	761 827 681	802 134 006
Charges de formation		
. Charges de formation	701 315 256	726 672 860
. Transfert France Compétence au titres des disponibilités Excédentaires	194 018	282 911
. Reports en fonds dédiés	1 016 482	5 434 083
. Autres charges de formation	8 956 255	10 053 150
Total des charges de formation	711 482 010	742 443 004
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	50 345 671	59 691 002
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	1 074 106	1 245 513
. Reprise de provisions pour risques et charges	3 295 991	3 273 935
. Utilisations des fonds dédiés	1 098 371	1 910 018
. Autres produits	150 429	76 501
Total des produits de fonctionnement	5 618 898	6 505 967
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	163 993	264 988
. Services extérieurs	15 623 632	15 637 976
. Impôts et taxes	424 259	427 391
. Charges de personnel	24 687 392	23 919 938
. Dotations aux amortissements et provisions	5 248 090	5 976 139
. Reports en fonds dédiés	676 621	1 098 371
. Autres charges	1 393 505	21 214
Total des charges de fonctionnement	48 217 493	47 346 018
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-42 598 594	-40 840 051
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	7 747 076	18 850 951
Produits financiers	2 644 877	5 382 995
Charges financières	-	10 800
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	2 644 877	5 372 195
Produits exceptionnels	-	14 769 108
Charges exceptionnelles	-	20 008 785
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-5 239 677
Impôts sur les Bénéfices	634 791	1 291 919
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	9 757 163	17 691 550

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

OCAPIAT

153, rue de la Pompe - CS 60742
75179 PARIS

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan est de 919 448 479 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice net de 9 757 163 €uros.

1. ACTIVITES DE L'ENTITE

1.1. OBJET SOCIAL

OCAPIAT assure les missions définies par les dispositions légales et réglementaires pour les opérateurs de compétences. Plus largement, OCAPIAT intervient dans le périmètre des Conventions collectives qui l'ont désigné, tel que prévu par l'accord relatif à sa constitution.

OCAPIAT assure aussi les missions définies par les dispositions légales et réglementaires pour les fonds d'assurance-formation de non-salariés, employeurs et travailleurs indépendants, pour le secteur de la pêche maritime et des cultures marines.

En outre, OCAPIAT met à disposition des entreprises et des salariés les informations utiles au développement des compétences, à l'orientation et l'élaboration des projets professionnels, conformément aux orientations définies par les Commissions Paritaires de branche.

OCAPIAT travaille aussi aux côtés des branches professionnelles afin de leur apporter, notamment, un appui technique.

1.2. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

OCAPIAT a été agréé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement :

- Du plan de développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés (PDC - 50),
- De l'alternance,
- Des contributions supplémentaires (conventionnelles et volontaires),
- Des travailleurs indépendants et des employeurs de la pêche maritime et des cultures marines.

Le champ couvert par OCAPIAT est le territoire hexagonal, la Corse ainsi que les départements et régions d'Outre-Mer (La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane).

En complément de la gestion des fonds, OCAPIAT propose à ses adhérents un ensemble de services pour les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers (veille réglementaire, informations, offres de formation, outils méthodologiques, supports de communication...).

1.3. MOYENS MIS EN ŒUVRE

OCAPIAT assure notamment :

- La promotion des métiers des branches adhérentes à OCAPIAT pour répondre aux besoins de recrutement,
- L'information des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et des jeunes sur les dispositifs existants,
- L'anticipation de l'évolution des emplois et qualifications, notamment l'impact des transitions numériques, énergétiques et écologiques,
- Le conseil des entreprises au plus près du terrain pour apporter des réponses individualisées,
- Le financement de l'alternance, du plan de développement des compétences et des actions d'accompagnement des entreprises et des branches.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE - ACTIVITE OPCO

2.1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PERIODE 2023-2025

La réglementation relative aux OPCO (article L. 6332-2 du Code du travail) implique la signature entre ces organismes et l'Etat d'une convention triennale d'objectifs et de moyens (COM). Cette convention détermine les modalités de financement, le cadre d'action ainsi que les objectifs et les résultats attendus de l'opérateur de compétences. Après une première convention conclue entre OCAPIAT et le ministère du Travail, pour la période 2020-2022, une seconde convention a été signée en 2023 couvrant la période 2023-2025.

Les frais de fonctionnement des OPCO sont constitués de deux types de frais : d'une part, les frais de gestion et, d'autre part, les frais d'information et de mission.

Frais de gestion :

- Frais de gestion administrative des dossiers de formation,
- Frais de déplacement des instances.

Frais d'information et de mission :

- Accompagnement des branches pour le développement de l'alternance et la mise en œuvre des conventions de coopération,
- Appui technique aux branches pour la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
- Dépenses d'observatoire,
- Ingénierie de certification professionnelle, frais d'étude ou de recherche intéressant la formation,
- Information / conseil, pilotage de projet et services de proximité pour les TPE / PME,
- Contrôle qualité des formations dispensées.

Pour la période 2023-2025, les éléments de la COM tiennent compte entre autres :

- Des orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration d'OCAPIAT,
- Du contexte budgétaire (concernant tant les reports à nouveau dont dispose l'OPCO que le niveau des ressources annuelles allouées notamment par FRANCE COMPETENCES),
- Des évolutions de l'offre de services et des enjeux à venir pour OCAPIAT, ses branches professionnelles et entreprises adhérentes.

Indicateurs liés à des objectifs communs à tous les OPCO :

- Activité de l'OPCO en faveur de l'alternance,
- Activité de l'OPCO envers les TPE / PME,
- Recherche de cofinancement,
- Gestion administrative des dossiers,
- Accompagnement des entreprises à la transition écologique.

Indicateurs liés à des objectifs spécifiques à OCAPIAT :

- Accompagnement des CFA,
- Accompagnement des entreprises,
- Accompagnement des Branches Professionnelles,
- Activité de l'OPCO dans les territoires ultra-marins,
- Contrôle qualité de l'offre de formation.

S'agissant des moyens affectés aux activités de l'OPCO, la COM prévoit un plafond général du budget de fonctionnement par année en montant, ainsi qu'un plafonnement des frais de fonctionnement affectés à la section alternance. Elle prévoit aussi une modulation par année entre frais de gestion et frais d'information et de mission.

2.2. ECHANGES EN COURS SUR LA COM POUR LA PERIODE 2026-2028

Depuis fin 2025, ont été initiés les travaux visant à aboutir à la signature de la nouvelle Convention triennale d'Objectifs et de Moyens (COM) pour les années 2026 à 2028.

Dans le cadre la prochaine génération de COM, l'Etat a demandé à l'ensemble des OPCO une réduction de leur budget de fonctionnement. Au terme des discussion entre les services du Ministère du Travail et les Opérateurs de compétences, il a été retenu une économie globale de 100M€ correspondant pour OCAPIAT à un montant de 5,7M€ d'économie. Ces éléments ont été communiqué fin mars 2026.

Les trajectoires initialement arrêtées par le Conseil d'Administration (en décembre 2025 puis en février 2026) ont été ajustées afin de tenir compte des paramètres issus de cet arbitrage. Les échanges se poursuivent avec les services du ministère du Travail afin de finaliser puis de signer la COM 2026-2028. Dans ce cadre, la DGEFP attend 5,7 M€ d'économies sur deux ans sur les sections Alternance et PDC.

2.3. DOTATION FRANCE COMPETENCES

Depuis janvier 2022, les collectes des contributions formation réalisées par les URSSAF et la MSA sont reversées à FRANCE COMPETENCES qui alloue des enveloppes aux différents acteurs en fonction de leurs rôles. Les OPCO se voient dotés par FRANCE COMPETENCES de dotations pour chaque dispositif de formation légal géré.

Jusqu'en 2024, FRANCE COMPETENCES portait à la connaissance des OPCO, en fin d'année N-1, un montant de dotation prévisionnelle. Mais les dotations définitives n'étaient connues qu'à l'issue de la connaissance des montants de contribution collectés, en avril N+1.

Depuis 2025, à la suite de la publication du décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, les dotations sont désormais fixées en montant par le Conseil d'Administration de FRANCE COMPETENCES. Les montants forfaitaires alloués pour le financement des dispositifs sont définitifs, indépendamment du niveau effectif des contributions perçues.

De plus, des modifications sont intervenues concernant les échéanciers de versement de ces dotations aux OPCO :

- Pour le dispositif Alternance, les versements de dotations sont passés d'une échéance trimestrielle en 2024 à une échéance mensuelle en 2025.
- Pour le dispositif PDC-50, l'année 2025 a démarré en échéance trimestrielle (comme en 2024) au premier semestre. Pour le second semestre, et à la suite du décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, la dotation PDC-50 est désormais versée mensuellement, à hauteur du besoin prévisionnel avéré de trésorerie de la section PDC -50 de l'OPCO et identifié dans les enquêtes flash mensuelles PDC-50 transmises par les OPCO à FRANCE COMPETENCES.

Au titre de 2025, dans un courrier daté du 3 décembre 2025, FRANCE COMPETENCES a informé OCAPIAT des dotations définitives suivantes :

- Pour le dispositif Alternance, la dotation définitive 2025 est de 192,9 M€, très similaire à 2024 (192,9 M€),
- Pour le dispositif PDC-50, la dotation définitive 2025 est de 44,1 M€, très similaire à 2024 (44,1 M€).

2.4. COLLECTE DIFFEREE DES CONTRIBUTIONS LEGALES

2.4.1. Modalités et niveau de la collecte légale différée

Le montant cumulé de collecte différée pour l'exercice 2025 est de 0,5 M€ contre 0,9 M€ en 2024.

2.4.2. Régularisation par la MSA de la collecte CPF-CDD des années 2019 à 2021 liée aux salariés saisonniers

Dans le cadre du mandat donné par OCAPIAT à la CCMSA pour la collecte de contributions légales de formation au titre de 2021 et années antérieures, des montants de contributions CPF-CDD pour les saisonniers avaient été indument collectés au titre des années 2019 à 2021 pour un montant global de 18,9 M€. La MSA avait donc remboursé aux entreprises ces montants de contributions en sollicitant ensuite, auprès d'OCAPIAT, le reversement de ces sommes.

Pour le règlement de cette situation, en 2024, un protocole transactionnel avait été signé entre la CCMSA et OCAPIAT. Provisionnés sur l'exercice 2024, les derniers flux ont été dénoués intégralement en 2025 :

- Pour la partie Alternance, OCAPIAT a effectué un versement à la CCMSA d'un montant de 11,4 M€. Cette somme est venue augmenter les demandes de couverture d'OCAPIAT au titre de la péréquation à FRANCE COMPETENCES.
- Pour la partie CPF, FRANCE COMPETENCES a versé, à la demande d'OCAPIAT, la somme de 3,1 M€ et cette somme a été remboursée par OCAPIAT à la MSA.
- Pour la partie PDC, OCAPIAT devait assumer le remboursement de 4,4 M€ à la MSA avec un échelonnement prévu initialement sur trois ans. D'un commun accord, l'intégralité de la somme a finalement été reversée à la CCMSA sur l'année 2025. Pour OCAPIAT, cette démarche a été validée par une décision du Conseil d'administration.

2.5. ACTIVITE DE LA SECTION ALTERNANCE

Au regard de la prévision annuelle d'activité de l'alternance 2025 et conformément au décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018, FRANCE COMPETENCES a accordé à OCAPIAT une enveloppe de 444,0 M€ au titre de la dotation en fonds de péréquation. Cette enveloppe s'ajoute à la dotation alternance de FRANCE COMPETENCES issue de la collecte versée par les entreprises du périmètre d'OCAPIAT.

La dotation en fonds de péréquation a été comptabilisée en produits à recevoir dans les comptes annuels.

Compte tenu des éléments constatés dans les comptes 2025, le résultat de la section Alternance affiche un déficit de 0,6 M€ compensé par le transfert de 0,6 M€ en provenance de la section CPF.

A la clôture 2025, la section Alternance est à l'équilibre (fonds propres à zéro).

OCAPIAT a financé 52 791 contrats d'apprentissage démarrés en 2025 (contre 55 175 en 2024) et 5 126 contrats de professionnalisation (contre 5 544 en 2024).

2.6. ACTIVITE DE LA SECTION PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (PDC)

Compte tenu de la typologie des entreprises adhérentes à l'OPCO (98 % de TPE-PME), des orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration ainsi que des objectifs fixés dans la Convention d'Objectifs et de Moyens, la détermination des budgets de formation alloués en 2025 au titre de la section PDC a fait l'objet d'une attention toute particulière.

La dotation 2025 de FRANCE COMPETENCES s'élève à 44,1 M€. S'ajoutent à cette dotation les contributions perçues et autres ressources pour un montant de 2,8 M€.

L'exercice 2025 se traduit par un résultat positif de 3 M€, s'expliquant principalement par :

- Une dotation définitive communiquée en décembre 2025 au titre de 2025 supérieure de 1,8 M€ à la dotation prévisionnelle,
- La révision à la hausse du taux d'annulation du PDC-50, porté de 8 % à 9 %, ayant pour effet de minorer les charges constatées sur l'exercice.

A la clôture 2025, la section PDC affiche un montant de fonds propres de 6,6 M€.

Les décisions prises lors des réunions du Conseil d'Administration de juin et d'octobre 2025 et la mobilisation des équipes OCAPIAT ont permis de développer l'accès à la formation pour les salariés des TPE-PME. Ainsi, aucune disponibilité excédentaire n'est constatée au titre du PDC pour l'exercice 2025, malgré la mise en œuvre des nouvelles modalités prévoyant un plafonnement des fonds propres à 15 % des produits de formation en 2025 (et 10 % pour les années suivantes).

OCAPIAT a financé 63 912 actions de formation démarrées en 2025 (59 474 en 2024) représentant 131 000 stagiaires (125 000 en 2024).

2.7. ACTIVITE DE LA SECTION FONDS CONVENTIONNELS

En 2025, 11 branches professionnelles confient à OCAPIAT la gestion d'un fonds conventionnel de branche, auxquels il faut ajouter le fonds conventionnel multibranches du secteur alimentaire. Au total, ce sont 32 branches qui sont couvertes par un accord conventionnel sur le périmètre OCAPIAT. Les derniers accords signés sont les suivants :

- la branche des « entreprises du paysage » a créé un fonds conventionnel de branche à compter de 2024, via l'article 43 de son accord du 20 septembre 2023,
- la branche des « entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes » a signé un accord le 20 mai 2025 se substituant à l'accord du 4 juillet 2023,
- l'accord « multibranches du secteur alimentaire » du 19 mai 2025 prévoit dans son article 20, applicable à compter de l'année 2026, les nouvelles modalités de gestion du fonds conventionnel spécifique créé initialement par l'accord du 1^{er} décembre 2020 et révisé par avenant du 12 juillet 2023, ce dernier arrivant à son terme le 31 décembre 2025.

Avec l'ensemble des 12 accords conventionnels, les fonds gérés par OCAPIAT dans sa section « fonds conventionnels » représentent 17,1 M€ en 2025 soit une augmentation de 1,9M€ par rapport à 2024 (15,2M€).

2.8. SECTION CPF

L'article 4 du décret n° 2020-1739 du 29 décembre 2020 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle définit que :

"Les fonds propres disponibles de la section financière dédiée au Compte Personnel de Formation à l'issue de l'exercice comptable de l'année 2019 qui ne sont pas affectés à la liquidation des opérations y afférentes sont reportés dans la section financière dédiée à l'Alternance."

De ce fait, après le transfert en 2021 vers la section Alternance de 4,3 M€ de fonds CPF disponibles, puis de 0,5 M€ en 2023, et 0,7 en 2024, un nouveau transfert de 0,6 M€ a été réalisé à la clôture 2025.

Le solde de fonds disponibles CPF est conservé pour le règlement des derniers dossiers. Il donnera lieu, le cas échéant, à un nouveau transfert au bénéfice de la section alternance, dès la fin du traitement de l'ensemble des dossiers du dispositif et de la collecte CPF.

2.9. NOUVELLES REGLES APPLICABLES AU TITRE DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article R. 6332-27 du Code du travail modifié par le décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, les fonds propres des sections comptable dédiées à l'Alternance ou au PDC ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, 10 % des produits de formation comptabilisés. L'article 2 de ce même décret fixe, exceptionnellement, ce taux à 15 % pour l'exercice 2025.

Par ailleurs, les disponibilités dont un Opérateur de Compétences peut disposer à cette même date ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions.

Au 31 décembre 2025, OCAPIAT ne présente pas d'excédent à reverser à FRANCE COMPETENCES.

2.10. INFORMATION SUR LE NOUVEAU REGIME DE TVA APPLICABLE AUX OPCO EN 2026

Dans un courrier daté du 24 février 2025, la Direction de la Législation Fiscale (DLF) a fait état de la fin du régime de TVA jusque-là applicable aux OPCO et de l'application d'un nouveau régime de TVA pour les OPCO à compter du 1^{er} janvier 2026.

Tout au long de l'année 2025, des échanges entre OPCO, DLF, DGEFP et FRANCE COMPETENCES ont permis de préciser les contours et impacts de cette réforme.

Dans un courrier daté du 19 décembre 2025, le ministre de l'Économie et des Finances a précisé le calendrier de mise en œuvre du nouveau régime de TVA applicable aux OPCO.

Il a ainsi été confirmé que les OPCO pouvaient continuer à se prévaloir des solutions dérogatoires actuelles jusqu'au 1^{er} octobre 2026. Cette décision a donc acté le report au 1^{er} octobre 2026 des principaux volets de la réforme. En parallèle, il a été réaffirmé que la TVA sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2026 aux frais de gestion facturés par les OPCO à FRANCE COMPETENCES.

Les mesures entrant en vigueur au 1^{er} octobre 2026 sont susceptibles d'entraîner des évolutions significatives touchant les processus internes, l'offre de services et certains modes de relation avec les parties prenantes (entreprises, branches, organismes de formation, partenaires...).

Dans ce contexte, en début d'année 2026, les échanges entre OPCO, DLF, DGEFP et FRANCE COMPETENCES se poursuivent sur l'année.

2.11. PLAN D'AMORTISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUE RUE DE LA POMPE A PARIS

En 2025, OCAPIAT a procédé à une révision du plan d'amortissement de son ensemble immobilier situé rue de la Pompe à PARIS afin d'améliorer la qualité de l'information financière en assurant une représentation plus fidèle de la consommation des avantages économiques liés à cet ensemble immobilier.

Ce changement d'estimation permet d'amortir séparément les composants de l'ensemble immobilier présentant des durées d'utilisation différentes de celle de la structure principale et une meilleure appréciation des conditions d'utilisation et de la durée de vie des actifs concernés.

Les nouvelles modalités d'amortissement seront appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2026. L'incidence de cette révision sera donc prise en compte dans le résultat de l'exercice 2026 et les exercices futurs, sans retraitement des exercices antérieurs.

3. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE - ACTIVITE FAF TNS PECHE

OCAPIAT gère les fonds de formation des travailleurs non-salariés des secteurs de la pêche maritime et des cultures marines.

Modalités de collecte et dotation FRANCE COMPETENCES

La collecte assurée par l'URSSAF et la MSA est reversée à FRANCE COMPETENCES qui la répartit aux attributaires dont fait partie OCAPIAT. La collecte est réalisée auprès des travailleurs non-salariés (TNS) par l'URSSAF et la MSA avec des rythmes qui peuvent être soit annuels, soit trimestriels, soit mensuels.

L'URSSAF effectue des versements à FRANCE COMPETENCES à un rythme trimestriel et la CCMSA à un rythme annuel. Après calcul d'affectation des sommes collectées aux différents bénéficiaires, FRANCE COMPETENCES reverse trimestriellement la part collectée revenant à OCAPIAT.

Pour l'exercice 2025, le montant de la dotation FRANCE COMPETENCES atteint 500 K€, en légère hausse par rapport à l'année 2024 (455 K€).

Pilotage des disponibilités excédentaires

Le décret n° 2021-1916 du 30 décembre 2021 prévoit que les dispositions de l'article R. 6332-77-1 du Code du travail, qui fixent les règles applicables aux disponibilités dont un fonds d'assurance formation des non-salariés peut disposer, seront applicables à la gestion de ces fonds à compter de 2022.

Pour l'exercice 2025, le montant des disponibilités excédentaires reversées à FRANCE COMPETENCES représente une charge de 194 K€ sur le compte de résultat du dispositif TNS.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions des règlements :

- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2025, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers,
- ANC n° 2019-03 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de FRANCE COMPETENCES, tel que modifié par le règlement ANC n° 2023-07 du 10 novembre 2023 et le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023,
- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité d'activité,
- Régularité,
- Sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes dans la limite des éléments mentionnés dans le paragraphe 4.2.,
- Continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

4.2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC 2023-03 (publiés au Journal officiel du 30 décembre 2023), OCAPIAT les applique pour la première fois à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025. Ces règlements modifient le Plan Comptable Général et introduisent notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable, dont l'application est prospective. Elle n'a pas d'impact sur le résultat ni sur les fonds propres de l'OPCO.

Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Le nouveau plan comptable (PCG, nouvel art. 513-5) prévoit ainsi que seuls relèvent du résultat exceptionnel les charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- Un événement inhabituel n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

En conséquence :

- Les cessions d'immobilisations sont désormais classées en résultat d'exploitation, ces opérations étant considérées comme normales et courantes pour l'association,
- Les pénalités et amendes sont reclassées en résultat d'exploitation, compte tenu de leur caractère courant,
- Les régularisations de collecte sur exercices antérieurs sont désormais traitées en résultat d'exploitation dans la mesure où elles sont directement liées à des opérations comptabilisées antérieurement en résultat d'exploitation (en majoration ou minoration des produits de collecte).

En 2024, le résultat exceptionnel s'établissait à (5 240) K€ (perte) :

- Reversement d'un trop perçu au titre des contributions CPF 1 % CDD pour la période 2019-2021 à opérer au bénéfice de la MSA. Ce montant est net des prises en charge par FRANCE COMPETENCES et du prélèvement sur les fonds conventionnels des chambres d'agriculture : (5 454) K€,
- Plus-value sur cession d'immobilisations : 214 K€.

L'application des règlements 2022-06 et 2023-03 aurait conduit à comptabiliser ces opérations en résultat d'exploitation en 2024.

Traitement des transferts de charges

Les transferts de charges ne sont désormais plus utilisés. En conséquence, les remboursements sont comptabilisés dans des sous-comptes de charges, au crédit de ces derniers.

En 2024, OCAPIAT n'avait pas bénéficié de transferts de charges.

4.3. COMPTABILISATION PAR L'OPCO DE LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

La comptabilisation de la collecte des contributions versées par les entreprises répond au principe de la créance acquise. Par conséquent, les collectes inscrites en produits dans le résultat de l'exercice correspondent :

- A l'obligation légale dont les entreprises se sont acquittées auprès d'OCAPIAT avant le 31 mars 2026. Les produits à recevoir ont ainsi été déterminés sur la base de listes de gestion issues des systèmes d'information exploités par OCAPIAT.
- Aux versements volontaires qu'elles ont effectués librement au cours de l'exercice 2025. Les versements volontaires liés à des actions de formation engagées au 31 décembre 2025 restant à encaisser ont ainsi été comptabilisés en produits à recevoir. Les versements volontaires reçus sur des actions non engagées à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en produits constatés d'avance.
- Aux versements conventionnels, dans le cadre des dispositions des accords de branche applicables, dont les entreprises doivent s'acquitter auprès d'OCAPIAT en 2026 au titre de la masse salariale 2025.

4.4. COMPTABILISATION PAR L'OPCO DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Les conventions de financement conclues entre l'OPCO et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide en contrepartie de la réalisation, par l'OPCO, de l'opération de formation mentionnée dans la convention. Les subventions concernent principalement les conventions Fonds National de l'Emploi (FNE) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) pilotées respectivement par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et FRANCE TRAVAIL.

Ces subventions sont inscrites dans le compte de résultat au 31 décembre 2025 pour leur montant notifié par le financeur. Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation, par le financeur, de l'engagement par l'OPCO des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement. Les appels à projet sont comptabilisés de la manière suivante :

- Subventions annuelles : le produit à recevoir est obtenu sur la base des engagements donnés et est minoré des acomptes reçus.
- Subventions pluriannuelles : le produit à recevoir est obtenu sur la base du montant conventionné. Il est minoré des acomptes reçus. Une provision pour fonds dédiés est dotée pour ramener le produit au niveau d'engagement effectif des dossiers sous-jacents.

Pour les subventions obtenues depuis moins de trois ans, le produit des subventions est minoré par une provision destinée à couvrir les annulations éventuelles des engagements sous-jacents. Les taux d'annulation utilisés sont alignés sur ceux utilisés au titre des provision EFF des engagements sous-jacents.

- PDC : 8 %,
- Alternance : 19,5 % pour les dossiers éligibles à la péréquation et 50 % pour les autres,
- Volontaire : 5 %.

En dehors de contextes particuliers identifiés, les subventions à recevoir présentant une antériorité de plus de trois ans se voient appliquer une provision majorée :

- 3 ans : 30 %,
- 4 ans : 50 %,
- 5 ans et plus : 100 %.

Enfin, une provision pour risque de reversement a été comptabilisée pour un montant de 4 709 K€ au 31 décembre 2025. En effet, au vu des opérations de contrôle sur les fonds européens dont OCAPIAT a déjà fait l'objet, l'OPCO pourrait se voir rappeler des montants alloués qui seraient alors considérés comme des sommes indument versées.

4.5. REGLES DE RATTACHEMENT DES DEPENSES ET DES ENGAGEMENTS DE FORMATION

Les charges de formation sont comptabilisées de la façon suivante :

- Le financement des actions de formation réalisées pour les entreprises constitue une charge de l'exercice de réalisation de la formation.
- Les actions de formation engagées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer. Afin de tenir compte du doute subsistant sur leur niveau de réalisation, ces engagements sont diminués d'un taux d'annulation probable calculé sur une moyenne historique par dispositif :
 - PDC : 9 %,
 - Alternance : 20,83 %,
 - Versements volontaires : 0 %,
 - Versements conventionnels : 0 %,
 - TNS : 5,5 %.

Lorsque les taux d'annulation théoriques conduisent à des résultats incohérents, la provision est ajustée sur les annulations réellement constatées.

4.6. FRAIS DE MISSION

Les charges liées aux frais de mission sont valorisées sur la base des réalisations de l'exercice et sur la base des décisions de financement prises par les instances décisionnelles compétentes d'OCAPIAT.

4.7. EXCEDENTS DE TRESORERIE

Conformément aux dispositions de l'article R. 6332-27 du Code du travail modifié par le décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, les fonds propres des sections comptable dédiées à l'Alternance ou au PDC ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, 10 % des produits de formation comptabilisés. L'article 2 de ce même décret fixe, exceptionnellement, ce taux à 15 % pour l'exercice 2025.

Par ailleurs, les disponibilités dont un Opérateur de Compétences peut disposer à cette même date ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions.

Au 31 décembre 2025, OCAPIAT ne présente pas d'excédent à reverser à FRANCE COMPETENCES.

4.8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07, CRC 2004-06 et CRC 2015-06.

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Évaluées de façon fiable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux et à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'apport. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts, qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

La comptabilisation des amortissements est réalisée dans le respect du règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 sur la définition des actifs amortissables et sur la notion de plan d'amortissement. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation réelle du bien et non plus sur les durées d'usage habituellement admises.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Logiciel de base de données | 2 à 5 ans, |
| - Progiciel | 3 ans, |
| - Immeubles | 15 à 60 ans, |
| - Aménagements et installations | 7 à 15 ans, |
| - Matériel de transport | 5 ans, |
| - Matériel informatique | 3 ans, |
| - Mobilier | 5 à 10 ans. |

4.9. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute des participations et les valeurs mobilières de placement correspondent au coût d'achat, hors frais accessoires, de ces éléments. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à due concurrence.

4.11. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir, inclus dans les postes d'actif circulant, représentent le montant des produits non encore facturés par l'organisme mais imputables à l'exercice.

4.12. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

4.13. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Une section comptable distincte est créée pour valoriser les dépenses communes à toutes les sections. A la date de clôture de chaque exercice, les charges issues de cette section de fonctionnement sont réparties entre les autres sections selon des clés de répartition.

Une Convention d'Objectifs et de Moyens encadre les frais de fonctionnement.

L'analyse du niveau des frais de gestion par rapport aux plafonnements est exposée ci-après.

Frais de gestion et d'information et frais relatifs aux missions des opérateurs de compétences									
Frais de gestion, et Frais d'information et de missions des opérateurs de compétences 2025	FRAIS DE GESTION (art. R. 6332-17 (I))		FRAIS D'INFORMATION ET DE MISSION (Art. R. 6332-17 (II))						Total 2025
	Frais de gestion administrative relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers de formation	Remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	Accompagnement des branches professionnelles pour le développement de l'alternance et la mise en oeuvre des conventions cadre de coopération	Appui technique aux branches dans la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation	Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications dépenses destinées à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications	Ingénierie de certification professionnelle et frais d'études ou de recherches intéressant la formation	Information-conseil, pilotage de projet et service de proximité aux entreprises	Contrôle de la qualité des formations dispensées	
Achats et autres charges externes	1 943 194 €	111 990 €	6 059 311 €	101 911 €	439 370 €	1 423 809 €	5 581 064 €	113 184 €	15 773 831 €
Impôts, taxes et versements assimilés	156 839 €	- €	55 106 €	8 478 €	8 478 €	16 956 €	169 555 €	8 478 €	423 889 €
Charges de personnel	7 387 414 €	- €	3 699 874 €	739 975 €	739 975 €	986 633 €	10 359 646 €	752 308 €	24 665 825 €
Autres charges de fonctionnement	765 277 €	- €	268 881 €	41 366 €	41 366 €	82 733 €	827 327 €	41 366 €	2 068 318 €
Dotations aux amortissements et provisions	1 940 097 €	- €	681 656 €	104 870 €	104 870 €	209 740 €	2 097 402 €	104 870 €	5 243 506 €
Produits de fonctionnement	2 077 176 €	- €	729 819 €	112 280 €	112 280 €	224 560 €	2 245 596 €	112 280 €	5 613 989 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 (I)	10 115 646 €	111 990 €	10 035 009 €	884 320 €	1 221 779 €	2 495 310 €	16 789 399 €	907 926 €	42 561 380 €
	10 227 636 €		32 333 744 €						42 561 380 €
RESULTAT FINANCIER (II)	- 27 €	- €	- 10 €	- 1 €	- 1 €	- 3 €	- 30 €	- 1 €	- 74 €
	27 €		46 €						74 €
RESULTAT TOTAL 2025 (IV)	10 115 633 €	111 990 €	10 035 004 €	884 319 €	1 221 779 €	2 495 309 €	16 789 385 €	907 925 €	42 561 344 €
RESULTAT TOTAL 2025 (IV)	10 227 623 €		32 333 721 €						42 561 344 €
PLAFONNEMENT COM (II)	12 110 186 €		40 367 287 €						52 477 473 €
DIFFERENTIEL (I - II)	1 882 563 €		8 033 566 €						9 916 093 €
TAUX DE LA COM 2025 CALCULE	1,37%		4,33%						5,69%
TAUX DE LA COM 2025 SIGNE	1,62%		5,40%						7,02%
Ecart Taux COM signé /Taux COM calculé	-0,25%	OK	-1,07%		OK		-1,33%		
BASE ET TAUX DE LA COM	Base collecte		66 006 778 €						
	Base péréquation alt.		444 032 511 €						
	Base dotation PDC -50 - ALT		237 503 062 €						
	Base totale		747 542 351 €						
	Taux 2025		5,40%						7,02%
PLAFONNEMENT INITIAL COM (II)	10 243 868 €	113 410 €	10 534 369 €	928 325 €	1 282 577 €	2 619 481 €	17 624 864 €	953 105 €	44 300 000 €
	10 357 278 €		33 942 722 €						44 300 000 €
ÉCART RÉALISÉ / INITIAL	- 128 235 €	- 1 420 €	- 499 365 €	- 44 006 €	- 60 799 €	- 124 172 €	- 835 479 €	- 45 180 €	- 1 738 656 €
	129 655 €		1 609 001 €						1 738 656 €

Répartition des charges de structure par dispositif

Dans la mesure où l'organisme gère plusieurs activités, une répartition des charges de structure (charges de fonctionnement, considérées comme les frais de gestion, de mission et d'information) entre les dispositifs a été effectuée.

Pour l'exercice 2025, dans le respect des plafonds de frais de gestion définis dans la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), les charges de fonctionnement affectées représentent 5,94 % des ressources du dispositif pour l'alternance, 5,07 % pour le PDC-50 et 3,74 % pour le conventionnel et le volontaire.

Répartition des comptes d'actif et de passif aux activités de la Convention d'Objectifs et de Moyens

Les comptes d'actif et de passif de la section des moyens communs sont répartis entre les dispositifs au prorata des frais de fonctionnement qu'ils supportent. Les comptes de liaison résiduels sont alors intégrés à la trésorerie.

DETAIL DES COMPTES

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS - K€	Val. Brute Initiale	Acquisitions	Mises en service	Cessions	Rebut	Val. Brute Finale	Amort. et dépréciat.).	VNC Finale
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 638	-	-	-	-	4 638	4 586	52
Logiciels	4 638	-	-	-	-	4 638	4 586	52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 790	1 227	0	127	4 316	54 574	29 481	25 093
Terrains	4 177	0	0	0	0	4 177	-	4 177
Constructions	42 809	0	0	0	3 150	39 659	22 881	16 777
Agencements et aménagements	54	0	0	0	2	52	45	7
Installations générales	3 215	8	0	0	483	2 740	1 707	1 033
Matériel de transport	2 263	229	0	127	50	2 316	1 627	688
Matériel de bureau et informatique	2 627	439	0	0	34	3 032	2 294	738
Mobilier	1 297	7	0	0	226	1 078	926	151
Immobilisations corporelles en cours	1 348	544	0	0	371	1 521	-	1 521
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125	60	0	0	2	184	-	184
Prêts accordés au personnel	4	-	0	0	2	2	-	2
Autres immob.financières	121	60	0	0	0	182	-	182
TOTAL	62 553	1 287	0	127	4 318	59 396	34 067	25 328

Amortissements et dépréciations d'actif

AMORTISSEMENTS - K€	Durée amort.	Ouverture	Augment.	Cession	Rebus	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 549	37	0	0	4 586
Logiciels	2 à 5 ans	4 549	37	0	0	4 586
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		29 742	2 548	127	2 683	29 481
Constructions	40 à 60 ans	23 201	1 468	0	1 889	22 779
Agencements et aménagements	7 à 25 ans	45	2	0	2	45
Installations générales	7 à 25 ans	1 993	198	0	483	1 707
Matériel de transport	5 ans	1 445	359	127	50	1 627
Matériel de bureau et informatique	3 ans	2 059	267	0	32	2 294
Mobilier	5 à 10 ans	1 000	152	0	226	926
Dépréciations des constructions	n/a	-	102	-	-	102
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-	-	-	-	-
Autres immob.financières	n/a	-	-	-	-	0
TOTAL		34 291	2 585	127	2 683	34 067

Etat des créances

ACTIF CIRCULANT EN K€	Brut ⁽¹⁾	Dépréciation	Val. Nette 2025	Val. Nette 2024
France COMPETENCES	660 230		660 230	644 701
Subventions à recevoir au titre des cofinancements	10 142	1 409	8 733	16 924
Collecte à recevoir (TTC) et créances sur les adhérents	48 674		48 674	54 468
Remboursement crédit de TVA	4 436		4 436	4 181
TVA sur charges à payer	17 235		17 235	17 476
Autres	797		797	1 158
Charges constatées d'avance	891		891	875
TOTAL	742 405	1 409	740 996	739 781

⁽¹⁾ Les valeurs brutes sont toutes à moins d'un an

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des fonds propres

FONDS PROPRES- K€	Ouverture	Transfert vers l'Alternance	Résultat de l'exercice	Clôture
PDC	3 605	-	3 023	6 628
Alternance	0	600	600	-
CPF	485	600	522	407
Conventionnel	15 131	-	3 605	18 736
Volontaires	126 804	-	3 156	129 960
TNS	383	-	51	433
Total	146 409	-	9 757	156 166

Etat des provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - K€	Ouverture	Dotation de l'année	Reprise de l'année	Clôture
Provision pour indemnités de fin de carrière	2 230	1 575	-2 230	1 575
Provision pour litige lié aux OF	1 616	1 616	-1 616	1 616
Provision pour risque de reversement de subventions	6 432	4 710	-6 432	4 710
Autres litiges	810	920	-810	920
TOTAL	11 088	8 821	-11 088	8 821

Fonds dédiés

FONDS DEDIES - K€	2024	Dotation	Reprise	2025
Alternance	41	-	41	-
PDC	1 156	276	1 156	276
Volontaires	4 237	741	4 237	741
Fonctionnement	1 098	677	1 098	677
TOTAL	6 532	1 693	6 491	1 693

Etat des dettes

DETTES EN K€	2025 ⁽¹⁾	2024
Charges à payer EFF	678 282	713 566
Contributions légales à reverser à FRANCE COMPETENCES	5 921	-
Fournisseurs	626	968
Dettes fiscales et sociales	15 086	16 388
Autres (2)	20 182	38 673
Produits constatés d'avance	7 391	8 758
TOTAL	727 488	778 353

⁽¹⁾ Les valeurs brutes sont toutes à moins d'un an

⁽²⁾ CF. § 2.4.2 - En 2024, reversement d'une collecte rappelée par la MSA pour 18,9 M€.

.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits de formation

Les comptes de collecte (en H.T.) se présentent ainsi :

PRODUITS DE FORMATION H.T. EN K€	PDC	ALTERNANCE	CPF	VERSEMENTS CONVEN.
Collecte	98	277	31	17 146
Dotations FRANCE COMPETENCES	44 138	192 865	-	-
Péréquation	-	444 011	-	-
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	44 236	637 153	31	17 146

PRODUITS DE FORMATION H.T. EN K€	VERSEMENTS VOL.	TNS	FRANCE COMP.	TOTAL
Collecte	48 486	-	126	66 163
Dotations FRANCE COMPETENCES	-	500	-	237 503
Péréquation	-	-	-	444 011
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	48 486	500	126	747 677

Charges de formation

Les charges au titre du financement des formations (en H.T.) se présentent ainsi :

CHARGES DE FORMATION H.T. EN K€	PDC	ALTERNANCE	CPF	VERSEMENTS CONVEN.
Charges décaissées	38 866	627 882	4	13 800
Variation des charges à payer	2 914	- 28 415	420	- 674
TOTAL CHARGES DE FORMATION	41 781	599 467	- 416	13 126

CHARGES DE FORMATION H.T. EN K€	VERSEMENTS VOL.	TNS	TOTAL
Charges décaissées	55 548	242	736 341
Variation des charges à payer	- 8 412	20	35 027
TOTAL CHARGES DE FORMATION	47 136	221	701 315

NOTES SUR LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FORMATION

Plan de Développement des Compétences

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2022	2023	2024	2025	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice	517 910	4 894 911	19 838 508		25 251 328
B	Engagements et compléments	3 594	12 193	40 728	46 236 333	46 292 848
C = A + B	Total I	521 504	4 907 104	19 879 235	46 236 333	71 544 176
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	114 099	1 357 613	13 778 526	23 613 442	38 863 680
E	Annulations de l'exercice	407 406	909 165	2 751 847		4 068 418
F = D + E	Total II	521 504	2 266 778	16 530 373	23 613 442	42 932 098
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	- 0	2 640 325	3 348 863	22 622 891	28 612 079

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	459 752	2 036 328	16 402 347		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice				46 236 333	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice				9%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice				4 161 270	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				23 613 442	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	459 752	2 036 328	16 402 347		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	- 0	689 932	2 661 292	18 461 621	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	- 0	689 932	2 661 292	18 461 621	21 812 845
	TVA					3 242 609
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation TTC					25 055 454

Alternance

Tableau de suivi des engagements de financement de formation							
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice	59 005 580	124 240 703	257 302 392	625 739 670		1 066 288 345
B	Engagements et compléments	818 416	1 404 664	4 634 406	12 729 685	758 125 967	777 713 139
C = A + B	Total I	59 823 996	125 645 367	261 936 799	638 469 355	758 125 967	1 844 001 484
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	2 991 423	21 348 679	127 065 850	312 597 923	163 881 131	627 885 006
E	Annulations de l'exercice	56 832 572	48 477 709	29 477 004	77 424 346		212 211 630
F = D + E	Total II	59 823 996	69 826 387	156 542 854	390 022 268	163 881 131	840 096 637
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	55 818 980	105 393 944	248 447 087	594 244 835	1 003 904 847
Tableau de suivi des engagements de financement de formation							
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	2 221 637	34 320 273	147 103 732	456 932 830		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice					758 125 967	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice					20,83%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice					157 909 646	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice					163 881 131	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	2 221 637	34 320 273	147 103 732	456 932 830		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	3 578 182	20 440 251	151 809 517	436 335 190	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	3 578 182	20 440 251	151 809 516	436 335 190	612 163 139
	TVA						6 215 956
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation TTC						618 379 095

Versements conventionnels

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2022	2023	2024	2025	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice	613 325	2 043 941	7 255 276		9 912 541
B	Engagements et compléments	-	-	2 450	14 537 374	14 539 824
C = A + B	Total I	613 325	2 043 941	7 257 726	14 537 374	24 452 365
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	194 396	881 920	4 584 176	8 118 380	13 778 872
E	Annulations de l'exercice	418 929	476 394	539 785		1 435 108
F = D + E	Total II	613 325	1 358 314	5 123 961	8 118 380	15 213 980
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	- 0	685 627	2 133 765	6 418 994	9 238 386

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	613 325	2 043 941	7 255 276		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice				14 537 374	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice				0%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice				-	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				8 118 380	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	613 325	2 043 941	7 255 276		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	- 0	685 627	2 133 765	6 418 994	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	- 0	685 627	2 133 765	6 418 994	9 238 386
	TVA					955 110
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation TTC					10 193 495

Versements volontaires

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2022	2023	2024	2025	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice	328 626	6 613 846	22 356 441		29 298 913
B	Engagements et compléments	-	-	-	53 221 760	53 221 760
C = A + B	Total I	328 626	6 613 846	22 356 441	53 221 760	82 520 673
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	133 227	3 512 950	14 558 314	37 344 295	55 548 785
E	Annulations de l'exercice	195 399	2 452 192	3 437 488		6 085 078
F = D + E	Total II	328 626	5 965 141	17 995 801	37 344 295	61 633 863
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	648 704	4 360 640	15 877 465	20 886 809

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	328 626	6 613 846	22 356 441		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice			-	53 221 760	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice			-	0%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice			-	-	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				37 344 295	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	328 626	6 613 846	22 356 441		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	648 704	4 360 640	15 877 465	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	648 704	4 360 640	15 877 465	20 886 809
	TVA					3 681 363
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation TTC					24 568 172

TNS

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2022	2023	2024	2025	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice	498	34 407	50 640		85 545
B	Engagements et compléments	-	-	-	237 725	237 725
C = A + B	Total I	498	34 407	50 640	237 725	323 270
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	-	22 008	37 993	181 500	241 500
E	Annulations de l'exercice	498	3 808	11 227		15 533
F = D + E	Total II	498	25 816	49 220	181 500	257 033
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	-	8 591	1 420	56 226	66 237

Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	498	25 037	42 332		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice				237 725	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice				5,5%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice				13 075	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				181 500	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	498	25 037	42 332		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	3 030	1 224	43 150	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation HT	-	3 030	1 224	43 150	47 404
	TVA	-				2 063
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation TTC					49 466

AUTRES INFORMATIONS HORS BILAN

Effectif moyen

L'effectif moyen (en ETP) de l'exercice est de 306 salariés (y compris alternants).

Indemnités de fin de carrière

A la date de clôture, la valorisation des indemnités de fin de carrière est de 2 547 K€. Ce montant est couvert par :

- Les versements réalisés par l'OPCO auprès d'ARIAL - CNP ASSURANCES et valorisés au 31 décembre à 972 K€,
- Une provision pour risques et charges dotée à la clôture de l'exercice pour 1 575 K€.

Les engagements de la structure au 31 décembre 2025 ont été estimés selon les critères suivants :

- Départ volontaire à la retraite du salarié à l'âge de 67 ans,
- Progression des salaires moyens : 1,85 % par an,
- Turnover : 2 % par an,
- Table de mortalité : table de mortalité provisoire (2014-2016),
- Taux d'actualisation financière : taux Iboxx au 31 décembre 2025 (3,85 %),
- Taux de charges sociales : 46 % pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.

Autres engagements hors bilan

Engagements reçus : l'ex-OPCA OPCALIM a souscrit un contrat assurantiel auprès de l'assurance GENERALI afin de couvrir les frais liés à la réorganisation de l'OPCO. Le montant de la couverture au 31 décembre 2025 s'élève à 1 242 K€.

Information sur les Rémunérations des Cadres Dirigeants

La loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit (dans son article 6) la publication par les associations (dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €uros) des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En 2025, le montant cumulé des trois plus hautes rémunérations d'OCAPIAT était de 577 K€. Il convient de noter que ce montant a diminué de 5 % entre 2025 et 2024

ETATS FINANCIERS PAR DISPOSITIF

PDC

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Comptes de liaison Immobilisations	6 353 201	-	6 353 201	6 507 944
TOTAL (I)	6 353 201	-	6 353 201	6 507 944
Actif circulant				
France Compétences	22 378 793		22 378 793	12 946 890
Créances sur subventions	2 726 940	457 668	2 269 272	5 156 430
Adhérents et comptes rattachés	21 923		21 923	34 439
Autres créances	4 440 127		4 440 127	4 102 168
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	-		-	2 876 127
Disponibilités	-		-	1 470 017
Comptes de liaison Moyen Commun	-		-	-
Comptes de liaison entre dispositif	3 962 975		3 962 975	3 151 427
TOTAL (II)	33 530 758	457 668	33 073 090	29 737 498
TOTAL ACTIF (I + II)	39 883 959	457 668	39 426 291	36 245 442

PDC

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	3 605 495	-
Résultat	3 022 994	3 605 495
TOTAL (I)	6 628 489	3 605 495
Fonds Dédiés	275 800	1 155 987
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	3 106 636	3 979 442
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	3 106 636	3 979 442
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	3 087 381	-
France Compétences	-	-
Charges à payer pour EFF	24 988 148	21 769 994
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	94 751	4 535 514
Produits constatés d'avance	0	0
Comptes de liaison Moyen Commun	1 245 086	1 199 009
Comptes de liaison entre dispositif	-	-
TOTAL (III)	29 415 365	27 504 518
TOTAL PASSIF (I+II+III)	39 426 291	36 245 442

PDC

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	97 903	201 398
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	44 137 839	44 139 926
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	-	-
. Subventions de formation	530 070	-826 573
. Utilisations des fonds dédiés	1 155 987	6 664 326
. Produits de transfert du Volontaire	-	-
. Autres produits de formation	4 918 245	5 667 774
Total des produits de formation	50 840 044	55 846 851
Charges de formation		
. Charges de formation	41 781 975	39 805 880
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	275 800	1 155 987
. Charges de transfert Volontaire	-	-
. Autres charges de formation	3 564 305	4 918 244
Total des charges de formation	45 622 080	45 880 111
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	5 217 964	9 966 740
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	56 522	61 280
. Reprise de provisions pour risques et charges	216 206	255 055
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	7 916	3 764
Total des produits de fonctionnement	280 644	320 099
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	8 630	13 038
. Services extérieurs	822 155	769 401
. Impôts et taxes	22 326	21 028
. Charges de personnel	1 299 112	1 176 880
. Dotations aux amortissements et provisions	276 168	294 031
. Reports en fonds dédiés	35 605	54 041
. Autres charges	58 294	1 044
Total des charges de fonctionnement	2 522 289	2 329 462
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-2 241 645	-2 009 363
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	2 976 319	7 957 377
Produits financiers	61 416	8 889
Charges financières	-	531
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	61 416	8 358
Produits exceptionnels	-	12 490
Charges exceptionnelles	-	4 370 596
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-4 358 107
Impôts sur les Bénéfices	14 741	2 133
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	3 022 994	3 605 495

ALTERNANCE

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Comptes de liaison Immobilisations	12 208 471		12 208 471	14 822 389
TOTAL (I)	12 208 471	-	12 208 471	14 822 389
Actif circulant				
France Compétences	637 436 579		637 436 579	637 246 582
Créances sur subventions	-	-	-	-
Adhérents et comptes rattachés	68 347		68 347	104 237
Autres créances	7 205 026	117 038	7 087 987	5 919 847
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	6 441		6 441	35 820 910
Disponibilités	-		-	7 144 385
Comptes de liaison Moyen Commun	-		-	-
Comptes de liaison entre dispositif	-		-	-
TOTAL (II)	644 716 393	117 038	644 599 355	686 235 960
TOTAL ACTIF (I + II)	656 924 865	117 038	656 807 827	701 058 349

ALTERNANCE

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	600 000	700 000
Résultat	-600 000	-700 000
TOTAL (I)	-	-
Fonds Dédiés	-	41 000
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	851 925	1 626 199
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	851 925	1 626 199
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	9 215 136	-
France Compétences	-	-
Charges à payer pour EFF	618 379 095	645 675 407
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	1 937 104	12 158 615
Produits Constatés d'Avance	-	-
Comptes de liaison Moyen Commun	21 032 017	21 129 802
Comptes de liaison entre dispositif	5 392 550	20 427 326
TOTAL (III)	655 955 902	699 391 150
TOTAL PASSIF (I+II+III)	656 807 827	701 058 349

ALTERNANCE

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	276 884	523 888
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	192 864 910	192 874 288
- Au titre de la Péréquation	444 010 901	440 822 074
. Contributions supplémentaires	-	-
. Subventions de formation	-15 000	114 070
. Utilisations des fonds dédiés	41 000	-
. Produits de fongibilité	-	-
. Autres produits de formation	1 698 352	13 200
Total des produits de formation	638 877 048	634 347 521
Charges de formation		
. Charges de formation	599 466 833	598 253 061
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	41 000
. Charges de fongibilité	-	-
. Autres charges de formation	2 232 400	1 698 352
Total des charges de formation	601 699 233	599 992 413
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	37 177 815	34 355 108
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	954 774	1 079 924
. Reprise de provisions pour risques et charges	3 810 140	4 494 756
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	133 717	66 331
Total des produits de fonctionnement	4 898 630	5 641 010
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	145 774	229 758
. Services extérieurs	13 887 855	13 558 935
. Impôts et taxes	377 124	370 570
. Charges de personnel	21 944 637	20 739 825
. Dotations aux amortissements et provisions	4 665 030	5 181 622
. Reports en fonds dédiés	601 449	952 345
. Autres charges	1 142 676	18 394
Total des charges de fonctionnement	42 764 545	41 051 449
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-37 865 915	-35 410 439
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	-688 100	-1 055 331
Produits financiers	115 945	235 848
Charges financières	-	9 364
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	115 945	226 484
Produits exceptionnels	-	11 652 794
Charges exceptionnelles	-	11 467 343
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	185 451
Impôts sur les Bénéfices	27 845	56 604
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-600 000	-700 000

CPF

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
Actif circulant				
France Compétences	163 827		163 827	163 827
Créances sur subventions	-	-	-	-
Adhérents et comptes rattachés	7 068		7 068	11 224
Autres créances	2 982		2 982	15 472
Charges constatés d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	2 614 331		2 614 331	6 348 023
Comptes de liaison Moyen Commun	-		-	-
Comptes de liaison entre dispositif	-		-	-
TOTAL (II)	2 788 208	-	2 788 208	6 538 546
TOTAL ACTIF (I+II)	2 788 208	-	2 788 208	6 538 546

CPF

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	-114 485	-168 004
Résultat	521 792	653 518
TOTAL (I)	407 307	485 515
Fonds Dédiés	-	-
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	1 692 447	1 767 312
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	1 692 447	1 767 312
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	-	-
France Compétences	-	-
Charges à payer pour EFF	103 141	535 171
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	-	3 082 565
Produits constatés d'avance	-	0
Comptes de liaison Moyen Commun	-	-
Comptes de liaison entre dispositif	585 314	667 984
TOTAL (III)	688 455	4 285 719
TOTAL PASSIF (I+II+III)	2 788 208	6 538 546

CPF

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	31 080	70 584
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	-	-
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	-	-
. Subventions de formation	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Produits de fongibilité	-	-
. Autres produits de formation	1 767 312	1 616 147
Total des produits de formation	1 798 392	1 686 731
Charges de formation		
. Charges de formation	-415 847	-734 100
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Charges de fongibilité	-	-
. Autres charges de formation	1 692 447	1 767 312
Total des charges de formation	1 276 600	1 033 212
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	521 792	653 518
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	-	-
. Reprise de provisions pour risques et charges	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	-	-
Total des produits de fonctionnement	-	-
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	-	-
. Services extérieurs	-	-
. Impôts et taxes	-	-
. Charges de personnel	-	-
. Dotations aux amortissements et provisions	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Autres charges	-	-
Total des charges de fonctionnement	-	-
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL III - D'EXPLOITATION (I + II)	521 792	653 518
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	0	3 082 565
Charges exceptionnelles	0	3 082 565
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les Bénéfices	-	-
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	521 792	653 518

VERSEMENTS CONVENTIONNELS

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Comptes de liaison Immobilisations	701 419	-	701 419	732 759
TOTAL (I)	701 419	-	701 419	732 759
Actif circulant				
France Compétences	-		-	-
Créances sur subventions	-	-	-	-
Adhérents et comptes rattachés	18 841 363		18 841 363	16 913 613
Autres créances	1 632 190		1 632 190	1 578 438
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	13 139		13 139	10 298 366
Disponibilités	14 800 606		14 800 606	12 204 250
Comptes de liaison Moyen Commun	-		-	-
Comptes de liaison entre dispositif	-		-	-
TOTAL (II)	35 287 298	-	35 287 298	40 994 666
TOTAL ACTIF (I + II)	35 988 717	-	35 988 717	41 727 425

VERSEMENTS CONVENTIONNELS

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	15 131 332	15 017 785
Résultat	3 605 072	113 547
TOTAL (I)	18 736 404	15 131 332
Fonds Dédiés	-	-
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	-	-
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	474 920	621 578
France Compétences	1 084 934	1 084 934
Charges à payer pour EFF	10 193 495	10 835 035
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 129 186	2 802 005
Autres dettes	13 960	19 454
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison Moyen Commun	285 706	273 838
Comptes de liaison entre dispositif	2 070 113	10 959 251
TOTAL (III)	17 252 313	26 596 094
TOTAL PASSIF (I+II+III)	35 988 717	41 727 425

VERSEMENTS CONVENTIONNELS

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	-	-
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	-	-
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	17 146 099	15 220 981
. Subventions de formation	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Produits de fongibilité	-	-
. Autres produits de formation	6	-
Total des produits de formation	17 146 105	15 220 981
Charges de formation		
. Charges de formation	13 125 671	13 609 676
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Charges de fongibilité	-	-
. Autres charges de formation	4	-
Total des charges de formation	13 125 675	13 609 676
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	4 020 429	1 611 306
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	12 970	13 996
. Reprise de provisions pour risques et charges	49 379	58 251
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	1 816	860
Total des produits de fonctionnement	64 165	73 106
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	1 980	2 978
. Services extérieurs	188 657	175 721
. Impôts et taxes	5 123	4 803
. Charges de personnel	298 103	268 784
. Dotations aux amortissements et provisions	63 371	67 153
. Reports en fonds dédiés	8 170	12 342
. Autres charges	13 142,84	238
Total des charges de fonctionnement	578 548	532 018
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-514 383	-458 911
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	3 506 046	1 152 394
Produits financiers	130 297	57 637
Charges financières	-	121
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	130 297	57 516
Produits exceptionnels	-	2 852
Charges exceptionnelles	-	1 085 383
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-1 082 531
Impôts sur les Bénéfices	31 270	13 833
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	3 605 072	113 547

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Comptes de liaison Immobilisations	6 065 135	-	6 065 135	6 199 016
TOTAL (I)	6 065 135	-	6 065 135	6 199 016
Actif circulant				
France Compétences	-		-	-
Créances sur subventions	6 230 299	666 508	5 563 792	9 316 781
Adhérents et comptes rattachés	29 700 497		29 700 497	37 349 114
Autres créances	5 812 796		5 812 796	7 553 840
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	101 866 033		101 866 033	108 936 719
Disponibilités	12 756 896		12 756 896	15 875 506
Comptes de liaison Moyen Commun	-		-	-
Comptes de liaison entre dispositif	7 598 054		7 598 054	-
TOTAL (II)	163 964 575	666 508	163 298 067	179 031 959
TOTAL ACTIF (I + II)	170 029 709	666 508	169 363 202	185 230 975

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	126 804 199	112 725 743
Résultat	3 156 483	14 078 456
TOTAL (I)	129 960 682	126 804 199
Fonds Dédiés	740 681	4 237 095
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	675 075	675 075
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	675 075	675 075,00
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	-	-
France Compétences	-	-
Charges à payer pour EFF	24 568 172	34 680 028
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 950 083	6 224 852
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	7 391 280	8 757 558
Comptes de liaison Moyen Commun	1 077 229	1 746 764
Comptes de liaison entre dispositif	-	2 105 404
TOTAL (III)	37 986 764	53 514 606
TOTAL PASSIF (I+II+III)	169 363 202	185 230 975

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	-	-
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	-	-
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	48 485 892	83 221 764
. Subventions de formation	-1 759 159	1 833 583
. Utilisations des fonds dédiés	4 237 095	8 069 190
. Produits de transfert du Volontaire	-	-
. Autres produits de formation	1 576 435	1 357 990
Total des produits de formation	52 540 263	94 482 528
Charges de formation		
. Charges de formation	47 135 586	75 539 051
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	740 681	4 237 095
. Charges de transfert Volontaire	-	-
. Autres charges de formation	1 341 583	1 574 916
Total des charges de formation	49 217 850	81 351 062
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	3 322 413	13 131 466
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	48 902	89 275
. Reprise de provisions pour risques et charges	314 978	371 574
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	6 849	5 483
Total des produits de fonctionnement	370 728	466 332
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	7 466	18 994
. Services extérieurs	711 316	1 120 893
. Impôts et taxes	19 316	30 634
. Charges de personnel	1 123 973	1 714 525
. Dotations aux amortissements et provisions	238 936	428 356
. Reports en fonds dédiés	30 805	78 729
. Autres charges	178 354	1 521
Total des charges de fonctionnement	2 310 166	3 393 651
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-1 939 437	-2 927 319
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	1 382 975	10 204 147
Produits financiers	2 333 566	5 078 621
Charges financières	-	774
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	2 333 566	5 077 847
Produits exceptionnels	-	18 195
Charges exceptionnelles	-	2 865
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	15 331
Impôts sur les Bénéfices	560 058	1 218 869
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	3 156 483	14 078 456

TNS

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Comptes de liaison Immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
Actif circulant				
France Compétences	414 587		414 587	391 738
Créances sur subventions	-	-	-	-
Adhérents et comptes rattachés	-		-	-
Autres créances	2 777		2 777	3 816
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	283		283	308 971
Disponibilités	316 236		316 236	379 867
Comptes de liaison Moyen Commun	-		-	-
Comptes de liaison entre dispositif	-		-	-
TOTAL (II)	733 883	-	733 883	1 084 393
TOTAL ACTIF (I + II)	733 883	-	733 883	1 084 393

TNS

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
<i>Fonds Propres</i>		
Réserves	-	-
Report à nouveau	382 633	442 099
Résultat	50 821	-59 466
TOTAL (I)	433 454	382 633
Fonds Dédiés	-	-
<i>Provisions</i>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	-	-
<i>Dettes</i>		
Emprunts et Dettes assimilées	-	-
France Compétences	194 018	282 910
Charges à payer pour EFF	49 467	70 408
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison Moyen Commun	20 670	20 300
Comptes de liaison entre dispositif	36 274	328 142
TOTAL (III)	300 429	701 760
TOTAL PASSIF (I + II+III+ IV)	733 883	1 084 393

TNS

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	-	-
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	500 313	455 069
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	-	-
. Subventions de formation	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Produits de fongibilité	-	-
. Autres produits de formation	-	-
Total des produits de formation	500 313	455 069
Charges de formation		
. Charges de formation	221 037	199 293
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	194 018	282 911
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Charges de fongibilité	-	-
. Autres charges de formation	-	-
Total des charges de formation	415 055	482 204
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	85 258	-27 135
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	938	1 037
. Reprise de provisions pour risques et charges	3 660	4 318
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	131	64
Total des produits de fonctionnement	4 730	5 419
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	143	221
. Services extérieurs	13 649	13 026
. Impôts et taxes	371	356
. Charges de personnel	21 567	19 925
. Dotations aux amortissements et provisions	4 585	4 978
. Reports en fonds dédiés	591	915
. Autres charges	1 039	18
Total des charges de fonctionnement	41 945	39 439
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-37 214	-34 019
TOTAL III - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I + II)	48 044	-61 154
Produits financiers	3 654	1 999
Charges financières	-	9
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	3 654	1 990
Produits exceptionnels	-	211
Charges exceptionnelles	-	33
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	178
Impôts sur les Bénéfices	877	480
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	50 821	-59 466

FONCTIONNEMENT

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	4 638 388	4 586 345	52 044	89 324
Immobilisations Corporelles	54 573 627	29 480 961	25 092 667	28 047 545
Immobilisations Financières	183 516	-	183 516	125 238
Comptes de liaison Immobilisations	-59 395 532	-34 067 306	-25 328 226	-28 262 108
TOTAL (I)	-	-	-	-
Actif circulant				
France Compétences	-		-	-
Créances sur subventions	1 910 540	168 118	1 742 421	3 201 166
Adhérents et comptes rattachés	-		-	8 241
Autres créances	3 371 986		3 371 986	3 616 393
Charges constatées d'avance	891 045		891 045	874 715
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	16 052 521		16 052 521	24 511 298
Comptes de liaison Moyen Commun	23 660 708		23 660 708	24 369 712
Comptes de liaison entre dispositif	-		-	31 202 992
TOTAL (II)	45 886 800	168 118	45 718 682	87 784 517
TOTAL ACTIF (I + II)	45 886 800	168 118	45 718 682	87 784 517

FONCTIONNEMENT

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Fonds Propres		
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat	-	-
TOTAL (I)	-	-
Fonds Dédiés	676 621	1 098 371
Provisions		
Provisions pour risques	919 613	810 178
Provisions pour charges	1 574 925	2 229 763
TOTAL (II)	2 494 538	3 039 941
Dettes		
Emprunts et Dettes assimilées	12 502 884	55 714 290
France Compétences	-	-
Charges à payer pour EFF	-	-
Dettes fournisseurs	626 166	968 225
Dettes fiscales et sociales	7 007 141	7 360 746
Autres dettes	18 861 695	19 602 943
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison Moyen Commun	-	-
Comptes de liaison entre dispositif	3 549 637	-
TOTAL (III)	42 547 523	83 646 204
TOTAL PASSIF (I+II+III)	45 718 682	87 784 517

FONCTIONNEMENT

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	-	-
. Concours France Compétences	-	-
- Au titre des Collectes légales	-	-
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	-	-
. Subventions de formation	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Produits de fongibilité	-	-
. Autres produits de formation	-	-
Total des produits de formation	-	-
Charges de formation		
. Charges de formation	-	-
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Charges de fongibilité	-	-
. Autres charges de formation	-	-
Total des charges de formation	-	-
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	-	-
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	1 074 106	1 245 513
. Reprise de provisions pour risques et charges	3 295 991	3 273 935
. Utilisations des fonds dédiés	1 098 371	1 910 018
. Autres produits	150 429	76 501
Total des produits de fonctionnement	5 618 898	6 505 967
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	163 993	264 988
. Services extérieurs	15 623 632	15 637 976
. Impôts et taxes	424 259	427 391
. Charges de personnel	24 687 392	23 919 938
. Dotations aux amortissements et provisions	5 248 090	5 976 139
. Reports en fonds dédiés	676 621	1 098 371
. Autres charges	1 393 505	21 214
Total des charges de fonctionnement	48 217 493	47 346 018
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-42 598 594	-40 840 051
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	-42 598 594	-40 840 051
Produits financiers	74	-
Charges financières	-	10 800
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	74	-10 800
Produits exceptionnels	-	253 852
Charges exceptionnelles	-	39 965
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	213 887
Impôts sur les Bénéfices	38	-
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE avant transfert	-42 598 559	-40 636 964
Transfert Résultat vers Dispositifs	42 598 559	40 636 964
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE avant transfert	-	-

FRANCE COMPETENCES

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois			Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
Comptes de liaison Immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
Actif circulant				
France Compétences	-		-	-
Créances sur subventions	-	-	-	-
Adhérents et comptes rattachés	34 920		34 920	46 780
Autres créances	-		-	-
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	4 698 236		4 698 236	4 500 032
Comptes de liaison Moyen Commun			-	-
Comptes de liaison entre dispositif	72 859		72 859	133 687
TOTAL (II)	4 806 015	-	4 806 015	4 680 500
TOTAL ACTIF (I + II)	4 806 015	-	4 806 015	4 680 500

FRANCE COMPETENCES

Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Fonds Propres		
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat	-	-
TOTAL (I)	-	-
Fonds Dédiés	-	-
Provisions		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (II)	-	-
Dettes		
Emprunts et Dettes assimilées	-	-
France Compétences	4 806 015	4 680 500
Charges à payer pour EFF	-	-
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison Moyen Commun	-	-
Comptes de liaison entre dispositif	-	-
TOTAL (III)	4 806 015	4 680 500
TOTAL PASSIF (I + II+III+ IV)	4 806 015	4 680 500

FRANCE COMPETENCES

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 12 mois	Exercice clos le 31/12/2024 12 mois
Produits de formation		
. Collecte liée à l'obligation légale	125 516	94 326
. Concours France Compétences		
- Au titre des Collectes légales	-	-
- Au titre de la Péréquation	-	-
. Contributions supplémentaires	-	-
. Subventions de formation	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Produits de fongibilité	-	-
. Autres produits de formation	-	-
Total des produits de formation	125 516	94 326
Charges de formation		
. Charges de formation	-	-
. Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Charges de fongibilité	-	-
. Autres charges de formation	125 516	94 326
Total des charges de formation	125 516	94 326
TOTAL I - RESULTAT DE FORMATION	-	-
Produits Divers de fonctionnement		
. Subvention de fonctionnement	-	-
. Reprise de provisions pour risques et charges	-	-
. Utilisations des fonds dédiés	-	-
. Autres produits	-	-
Total des produits de fonctionnement	-	-
Charges liées au fonctionnement		
. Achats	-	-
. Services extérieurs	-	-
. Impôts et taxes	-	-
. Charges de personnel	-	-
. Dotations aux amortissements et provisions	-	-
. Reports en fonds dédiés	-	-
. Autres charges	-	-
Total des charges de fonctionnement	-	-
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	-	-
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les Bénéfices	-	-
TOTAL VI - RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-	-